

LE GARDE DES SCAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le **24 MAI 2016**

du Madame la Contrôleure Générale,

J'ai pris connaissance, avec la plus grande attention, des conclusions du rapport que vous avez fait parvenir à ma prédécesseure le 2 septembre 2015 suite à votre visite du centre éducatif fermé (CEF) de Sainte Ménéhould du 18 au 20 octobre 2011.

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux observations sur les différents points mis en exergue dans ledit rapport.

Le CEF de Sainte Ménéhould, établissement du secteur associatif habilité géré par l'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) de la Marne a, depuis la visite du CGLPL, fait l'objet d'une mission d'inspection conduite par l'inspection de la protection judiciaire de la jeunesse de juin à octobre 2013. Les nombreux dysfonctionnements constatés par l'inspection ont conduit à la mise en œuvre d'un plan d'actions visant notamment à une modification en profondeur du projet d'établissement. Le conseil d'administration de l'association a élu un nouveau président et un nouveau directeur général entre fin 2013 et janvier 2014. Le directeur du CEF en fonction pendant l'inspection a été remplacé.

La nouvelle gouvernance a veillé à ce que les services de la PJJ soient régulièrement informés de l'état d'avancée des actions mises en œuvre dans le cadre du suivi d'inspection.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19

.../...

Ces changements successifs ont permis le renouvellement de l'habilitation de l'établissement, le 28 janvier 2016. La dénomination du CEF « centre éducatif fermé de Sainte Ménéhould » est désignée par le projet d'établissement et l'arrêté d'habilitation. C'est aussi cette appellation que retient l'association dans ses communications. De façon générale, l'association met en œuvre son plan stratégique 2014- 2016 qui comprend l'amélioration de la communication.

Les coordonnées du CEF figureront prochainement dans l'annuaire, et un organigramme complet de tous les établissements et services de la Sauvegarde, dont le CEF, a été transmis à la société *Les pages jaunes*, pour un référencement actualisé des établissements et services de cette association. De même, une nouvelle signalétique appropriée (charte graphique commune) doit être apposée sur tous les établissements et services de la Sauvegarde avant la fin du mois de juin 2016. Cette signalétique en cours de modification sera adaptée aux exigences d'accessibilité des établissements et services.

Le bâtiment du CEF

L'association a travaillé en 2014 et 2015 avec le propriétaire des locaux, la société HLI, afin d'apporter des solutions à l'ensemble des dysfonctionnements recensés par le CGLPL. Les problèmes d'infiltrations ont été solutionnés, toutes les parties de l'établissement ont été climatisées, les fenêtres de la partie nuit ont été changées et dotées de volets électriques. En outre, une stratégie de reprise systématique des dégradations est mise en œuvre par la direction de l'établissement.

L'affectation des bâtiments a été revue. La direction de l'établissement et le secrétariat de direction se sont réinstallés au sein des locaux du CEF depuis janvier 2014. Les locaux annexes servent aujourd'hui uniquement à l'hébergement du directeur et d'un chef de service éducatif.

Enfin, les clôtures ont été rehaussées afin d'empêcher les ballons de passer au-dessus des murs d'enceinte.

Les documents institutionnels

Le nouveau projet d'établissement 2015 – 2020 comporte un organigramme associatif détaillé ainsi qu'un organigramme de l'établissement. Ce dernier est repris dans le livret d'accueil remis au mineur et à sa famille lors de son arrivée. Il instaure des contacts téléphoniques réguliers avec les familles et prévoit une rencontre formalisée au CEF à l'issue de chaque module de prise en charge, soit tous les 2 mois.

Le détail des fonctions de chaque type de personnel figure dans le projet d'établissement. Un panneau d'affichage vitré a été installé dans le hall d'entrée. Y sont affichés, le règlement intérieur, la charte des droits et des libertés, une affiche relative au numéro vert 119, les coordonnées de la maison de l'avocat à Châlons-en-Champagne.

Le nouveau règlement intérieur intégrant notamment le principe de neutralité, l'utilisation de l'outil Internet, le port d'une tenue correcte, a été présenté pour adoption et mise en application aux instances représentatives le 20 avril 2016.

Le règlement de fonctionnement de l'établissement a été complètement revisité à l'occasion de la réécriture du projet d'établissement et du livret d'accueil. Il a fait l'objet d'échanges avec la direction territoriale de la protection judiciaire Marne-Ardenne et avec la direction des politiques éducatives et de l'audit de la direction interrégionale Grand Centre.

Enfin, un protocole tabac figure en annexe 5 du projet d'établissement. Il s'accompagne d'une fiche action visant à l'évaluation des mesures mises en œuvre.

La prise en charge des mineurs

Le document individuel de prise en charge (DIPC) a été actualisé et les dossiers des mineurs ont fait l'objet d'un réajustement complet.


Les activités ont été diversifiées. Si l'activité théâtre fait toujours partie de la palette des médiations éducatives proposées par l'établissement, elle ne constitue plus l'axe central de la prise en charge. Ainsi, la pratique sportive, la peinture, un atelier cosmétique, santé, scolarité, expression sont désormais proposés. Il doit être noté que 40 à 50 % des jeunes bénéficient de stages en entreprises tout au long de l'année.

Dans le cadre du travail sur la continuité des parcours, le directeur du CEF garantit le lien avec les éducateurs PJJ de milieu ouvert en charge du suivi de la mesure judiciaire. Une commission de suivi bimestrielle mise en place par la DTPJJ permet de fluidifier ces parcours.

Enfin, je porte à votre connaissance que les règles de gestion des incidents sont clairement édictées à ce jour.

Telles sont les observations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Ri- conf. l'ent


Jean-Jacques URVOAS